

Bulletin municipal

2022



La Motte en Bauges 



Sommaire

4

Zoom sur...

- Finances et budget 2022.

8

Travaux & Réalisations

- Rénovation de l'ancienne école au chef-lieu
- Aménagements Impasse du Cordava.
- Réfection voiries :
hameaux du Noiray et des Fresses, route des Combes.
- Réfection :
croix du cimetière, balcon de la salle des fêtes...
- Église.
- Secteur du Chéran : étang de pêche de La Motte.

12

Informations diverses

- Elagage des haies en bordure de voirie.
- Site Internet.
- Bibliothèque.
- Élection présidentielle 2022.
- Fête des Mottands.
- Cérémonie du 11 Novembre 2021.
- Fin d'année 2021.
- Première festivité 2022.
- Situation internationale.

17

Urbanisme 2021/2022

- Registre des permis de construire.
- Registre des permis de construire transférés.
- Registre des permis modificatifs.
- Registre des déclarations préalables.
- Registre des certificats d'urbanisme.

19

État civil

Photo de couverture :

Le cycle des saisons est immuable... Après avoir passé l'hiver au chaud, à l'étable, les vaches ont retrouvé l'herbe fraîche des prairies. Que ce soit dans nos villages ou bientôt dans les alpages, les troupeaux font partie des paysages montagnards!

En ce printemps, nous retrouvons aussi la joie de profiter de l'extérieur, de nos jardins, des températures agréables. Cette vache, une belle tarine à l'air espiègle et qui tente vouloir se cacher derrière les herbes semble aussi bien décidée à profiter pleinement de la belle saison... tout comme nous !



Le mot du Maire

Chères Mottandes, chers Mottands,

“ *L'été approche, nos villages s'éveillent après la période hivernale et la nature, partout présente, nous rappelle la chance que nous avons de vivre à La Motte et au Cœur des Bauges !!*



Damien Regairaz
Maire de
La Motte en Bauges

Vous trouverez, en parcourant ce bulletin, toutes les informations et les actions qui ponctuent la vie de la commune ainsi que les projets engagés pour cette année.

Je tiens à remercier les agents municipaux en charges de l'administration à la Mairie, de l'école et du service technique, pour leur assiduité et disponibilité aux services des habitants.

Merci aux bénévoles et aux associations de la commune qui nous permettent de passer de bons moments ensemble à travers les activités et les services qu'ils proposent.

Merci également aux élus, toujours mobilisés à votre service, impliqués dans les projets et la gestion quotidienne de notre commune.

Je vous souhaite de passer un très bel été à La Motte en Bauges - au Cœur des Bauges !

Bien à vous

Finances

Le vote du budget communal a eu lieu lors du Conseil municipal du 18 mars 2022. Ce vote est un moment important qui doit définir, pour une année, la feuille de route des actions menées par la municipalité.

Il peut paraître étonnant que le budget pour une année ne soit pas voté en fin d'année précédente afin de disposer d'une année entière pour l'application de ce budget. Il en est ainsi dans le fonctionnement administratif des communes : le budget doit être voté avant le 15 avril durant le premier semestre de l'année concernée.

L'élaboration du budget demande un travail précis et détaillé afin de planifier au plus près de la réalité les dépenses ainsi que les recettes dans chacune des deux grandes sections qui composent le budget communal, à savoir : le **fonctionnement** et l'**investissement**. L'objectif principal étant, bien sûr, de maîtriser les dépenses (en fonction des recettes) afin de maintenir la santé financière de la commune et continuer les investissements.



Comme l'a rappelé Ludivine Godyn, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, l'essentiel pour l'équilibre d'un budget reste l'anticipation, la prévision, la planification. Il faut aussi préciser que la direction générale des finances publiques reste garante du budget communal, qu'elle valide

au moment de la présentation des comptes de l'année précédente mais aussi au moment où la commune présente son budget pour l'année en cours.

Avant le vote du budget proprement dit pour l'année 2022, le Conseil

municipal a une autre mission : examiner et valider les comptes de l'année précédente. Il s'agit du compte administratif, autrement dit, de la synthèse des résultats du budget 2021. Ces résultats sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DU BUDGET 2021 (COMPTE ADMINISTRATIF)

		Dépenses		Recettes	
Réalisation de l'exercice (mandant et titres)	Section de fonctionnement	A	397 430,44	G	449 788,94
	Section d'investissement	B	189 060,23	H	78 463,19
Report de l'exercice N -1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	D (si excédent)	98 547,59
	Report en section d'investissement (002)	D (si déficit)	0,00	J (si excédent)	373 388,43
	Total (réalisation + reports)	= A+B+C+D	586 490,67	= G+H+I+J	1 000 188,15
Reste à réaliser, à reporter en N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	106 355,00	L	0,00
	Total des reste à réaliser, à reporter en N+1	= E+F	106 355,00	= K+L	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	= A+C+E	397 430,44	= G+I+K	548 336,53
	Section d'investissement	= B+D+F	295 395,23	= H+J+L	451 851,62
	Total cumulé	= A+B+C+D+E+F	692 825,57	= G+H+I+J+K+L	1 000 188,15

Soit résultat cumulé de + 307 362,48 €

RÉSULTATS

Fonctionnement

2020	Excédent	98 547,59	Soit un résultat cumulé excédentaire de 150 906,09 € à reporter en recettes de fonctionnement 2022
2021	Excédent	52 358,50	

Investissement

2020	Excédent	373 388,43	Soit un résultat cumulé excédentaire de 262 791,39 € à reporter en recettes d'investissement 2022
2021	Déficit	110 597,04	

• Le résultat de fonctionnement 2021 (excédent de 52 358,5 €) est le résultat de G-A.

Le résultat cumulé excédentaire de 150 906,09 € à reporter en recettes de fonctionnement 2022 est le résultat de l'année 2020 auquel il faut ajouter le résultat de l'année 2021.

• Le résultat d'investissement 2021 (déficit de 110 597,04 €) est le résultat de B-H. Il ne s'agit pas d'un déficit proprement dit, mais plus exactement d'un terme d'écriture comptable qui représente la somme réellement dépensée en investissement.

Le résultat cumulé excédentaire de 262 791,39 € à reporter en recettes d'investissement 2022 est le résultat de l'année 2020 auquel il faut soustraire le résultat de l'année 2021.

Le budget 2022

Ce compte administratif ayant été validé à l'unanimité par le Conseil municipal, il est ensuite possible de proposer un budget équilibré pour l'année 2022.

Les grandes lignes du budget 2022 sont présentées ci-dessous (il s'agit d'un résumé car en réalité, le budget présenté lors du Conseil municipal est très détaillé et occupe plusieurs pages !)

Pour rappel, le budget communal se divise en deux grandes sections : le fonctionnement et l'investissement. Chacune de ces sections a ses dépenses et ses recettes.

CONCERNANT

LE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses concernent tous les frais nécessaires au bon fonctionnement quotidien de la collectivité comme les salaires du personnel, les charges liées au fonctionnement de l'école, l'entretien courant des bâtiments et de la voirie, les subventions aux associations.

Les recettes se composent de la fiscalité (impôts et taxes), des dota-

tions, des subventions, de la facturation des services de la commune (cantine, garderie, locations de salles...) ainsi que divers excédents (résultat de l'année précédente).

CONCERNANT

L'INVESTISSEMENT :

Les dépenses sont liées à la réalisation d'infrastructures (bâtiments, aménagements de voirie), achats de mobilier, équipements informatiques qui augmentent le patrimoine

de la commune. Une grande partie du budget d'investissement 2022 sera consacrée à la rénovation de l'ancienne école (voir les détails dans les pages suivantes).

Les recettes se composent de l'autofinancement, des subventions, de l'emprunt, du fond de compensation de la TVA (FCTVA), de la taxe d'aménagement, de l'épargne et des excédents éventuels de l'année précédente.

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	
Charges à caractère général	198 300.00
Charges de personnel et frais assimilés	196 050.00
Atténuations de produits	48 500.00
Dépenses imprévues	15 000.00
Virement à la section d'investissement	89 439,09
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 007.00
Autres charges de gestion courante	35 110.00
Charges financières	15 000.00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	598 406.09

FONCTIONNEMENT - RECETTES	
Résultat de l'exercice	150 906.00
Charges de personnel	8 000.00
Produits des services du domaine et ventes	62 950.00
Impôts et taxes	288 000.00
Dotations et participations	81 500.00
Autres produits de gestion courante	6 050.00
Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	598 406.09

INVESTISSEMENT - DÉPENSES	
Restes à réaliser 2021	106 335.00
Travaux forestiers	10 000.00
Administration générale	16 000.00
Matériel technique	3 000.00
Voiries - éclairage	126 837.48
École	8 500.00
Église	8 000.00
Cimetière	6 000.00
Mairie	5 000.00
Base de loisirs	8 000.00
Participation réseaux	5 000.00
Éclairage public	10 000.00
Rénovation ancienne école	2 045 000.00
Défense incendie	7 500.00
Opérations financières	255 500.00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	2 620 672.48

INVESTISSEMENT - RECETTES	
Excédent d'investissement reporté et virement de la section de fonctionnement	352 230.48
Dotations, fonds divers et réserves	45 000.00
Subventions d'investissement	620 500.00
Emprunts et dettes assimilées	1 396 935.00
Opérations d'ordre entre sections	1 007.00
Opérations patrimoniales	205 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 620 672.48

Une part importante de ce budget concerne la rénovation de l'ancienne école. En effet, ce projet a nécessité un travail approfondi sur le financement des travaux. Il s'agit là d'un point non négligeable et il nous semble important de vous en présenter les détails ci-après.

Trois établissements ont été consultés :
Banque Postale,
Caisse d'Épargne et
Crédit Agricole.

La Banque Postale n'a pas souhaité donner suite à la demande de la commune. La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ont transmis leurs offres à la commune dans les délais impartis et celles-ci ont été analysées de manière précise puis présentées à la direction générale des finances publiques lors d'une rencontre en mairie le 17 mars dernier.

Le prêt destiné à la réhabilitation de l'ancienne école se décompose, en

réalité, en deux prêts : un à court terme (pour un montant de 949 000 €) et un autre à long terme (pour un montant de 958 600 €). Les différents établissements bancaires ont été consultés sur cette base.

Concernant le prêt à court terme (24 mois, 36 mois maximum), la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole proposent globalement les mêmes conditions même si les taux diffèrent légèrement : taux fixe à 0,74% pour la Caisse d'Épargne et 0,79% pour le Crédit Agricole.

En revanche, une différence apparaît concernant le prêt à long terme. Le Crédit Agricole propose **un taux**

fixe à 1,54% alors que la Caisse d'Épargne propose un taux révisable et indexé sur le livret A.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, un taux révisable constitue un risque pour la commune en terme de coût global. Un taux fixe est plus sécurisant et permet une maîtrise des coûts et une stabilité sur le long terme.

L'analyse des offres a permis de dégager l'offre du Crédit Agricole, qui paraît être la plus intéressante pour la commune, comme confirmé par la direction générale des finances publiques.

PRÊT À COURT TERME DU CRÉDIT AGRICOLE : 949 000 €

- **Durée** : 24 mois, 36 mois maximum.
- **Taux fixe** à 0,79%.

Ce prêt est remboursable rapidement car il sera financé par les différentes subventions (DSIL: dotation de soutien à l'investissement local, FDEC : fonds départemental d'équipement des communes) ainsi que le retour du FCTVA (remboursement de la TVA à la commune, à hauteur de 16,4%).

Compte-tenu du fait que les subventions peuvent être perçues en différé ou en plusieurs fois, il est nécessaire d'avoir recours à un prêt.

PRÊT À LONG TERME DU CRÉDIT AGRICOLE : 958 600 €

- **Durée** : 300 mois (25 ans) avec 12 mois de différé partiel et 288 mois d'amortissement.
- **Taux fixe** à 1,54%.

ÉCHÉANCES :

- A partir du mois de juillet, et pour une durée de 12 mois, échéances trimestrielles de 1 874 € pour le prêt à court terme et 3 690 € pour le prêt à long terme, soit **5 564 €/trimestre ou 1 854 €/mois**.
- Après la période de différé de 12 mois, échéances de **11 963 €/trimestre ou 3 987 €/mois**.
- Les locations des trois logements prévus dans le bâtiment ainsi que les locations ponctuelles de salles au rez-de-cour participeront au remboursement des échéances. Des remboursements anticipés pourront être envisagés, ce qui permettra de diminuer les échéances.

Compte-tenu de ce montage financier réfléchi et responsable, validé par la Trésorerie, ce projet de réhabilitation de l'ancienne école aura un impact maîtrisé sur la santé financière de la commune.

LES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Le vote du budget est aussi l'occasion de procéder au vote des taux d'imposition 2022 des taxes foncières (bâti et non bâti).

L'année dernière, lors de la séance du 20 mars 2021, le Conseil municipal avait décidé de faire évoluer ces taux chaque année jusqu'à la fin du mandat, pour une augmentation lissée entre 2021 et 2025. Cette évolution devait permettre de prendre en compte plusieurs éléments importants :

- l'inflation, estimée à environ 2% / an.
- le transfert prévu d'ici quelques mois de la compétence eaux pluviales à Grand Chambéry Agglomération, qui sera refacturé à la commune.
- les besoins de la population en matière de services et d'infrastructures qui évoluent.
- les besoins de financement en lien avec les projets d'investissements programmés pour ce mandat.

Pour rappel, les taux votés lors du Conseil municipal du 20 mars 2021 étaient donc les suivants :

- TFB (Taxe foncière bâti) : **27,41 %**
- TFNB (Taxe foncière non bâti) : **95,07 %**

Il était donc envisagé d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2% pour 2022. Cependant, cette année, l'administration fiscale a décidé, au niveau national, d'augmenter les bases fiscales qui permettent le calcul de l'impôt. Ces bases figurent d'ailleurs sur les feuilles d'imposition. La taxe foncière (bâti ou non bâti) est calculée à partir de la base, autrement dit de « la valeur locative cadastrale du bien » (valeur locative théorique déterminée par l'administration fiscale) à laquelle est ensuite appliqué un taux d'imposition voté par les collectivités. Chaque collectivité (commune, intercommunalité) vote ses taux d'imposition.

Compte tenu de ces éléments et notamment de l'augmentation de ces bases qui va automatiquement entraîner l'augmentation de la recette communale, le Conseil municipal a décidé de **ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022. Ils restent identiques à ceux de 2021, comme présentés ci-dessus.**

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Pour 2022, le Conseil municipal a décidé d'accorder les montants de subventions présentés comme suit, pour un montant total de 1 000 €. Ces montants sont identiques à ceux de 2021.

- Bauges solidarité : 700 €
- Association Gribouille : 100 €
- Bauges ski nordique : 100 €
- Le Souvenir Français : 100 €

Rénovation de l'ancienne école au chef-lieu

Pour mener à bien ce projet, voici les différentes étapes par lesquelles il a fallu passer. Cela a mobilisé les élus mais aussi le secrétariat de mairie pour toutes les démarches administratives et le montage des dossiers.



- Conseil municipal du 11 décembre 2020 : après étude de l'appel d'offre lancé auprès de quatre cabinets d'architectes, l'étude de faisabilité est confiée au cabinet Adela Architectes.
- Conseil municipal du 05 février 2021 : demande de subvention auprès du département de la Savoie dans le cadre du Fonds Départemental d'Équipement des communes (FDEC).
- Conseil municipal du 20 mars 2021 : validation du scénario retenu suite aux études de faisabilité. Les documents fournis permettent ensuite de finaliser le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès de nos partenaires. Demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Région pour financer les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique d'un bâtiment communal pour accueillir un pôle administratif. Accord de principe du Conseil municipal pour déposer un permis de construire.
- Conseil municipal du 07 juillet 2021 : après analyse de l'appel d'offre, désignation du cabinet Gallois Architectes (en groupement avec les entreprises GA-TECC, STEBAT et CETBI) pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet (la commune est maître d'ouvrage).
- Conseil municipal du 15 octobre 2021 : validation de l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre, en se basant sur les études de faisabilité réalisées début 2021. Demande d'une aide financière auprès de Grand Chambéry Agglomération dans le cadre du Fond de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable.
- Conseil municipal du 3 décembre 2021 : validation du dossier complet de permis de construire, déposé dans la foulée. Dépôt d'une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets conjoint

Dans le dernier bulletin municipal, nous avons présenté ce projet d'envergure (objectifs, plans), qui va nécessiter des travaux importants. Pour rappel, les objectifs sont les suivants :

- Restructuration/ réhabilitation des anciennes salles de classe en mairie (partie administrative).
- Rénovation des locaux associatifs.
- Rénovation/ réagencement des logements locatifs.

DETR/DSIL lancé par la Préfecture le 10/11/21.

- Conseil municipal du 18 mars 2022 : demande d'une aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES).
- Conseil municipal du 1er avril 2022 : le Conseil municipal est informé de l'obtention du permis de construire, qui a été aussitôt affiché. Présentation du plan de financement des travaux et choix d'un établissement bancaire pour la souscription de deux prêts (les détails concernant le financement ont été présentés dans les pages précédentes, au chapitre des finances). M. le Maire en profite pour saluer la décision de l'ensemble du conseil municipal d'avoir opté pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne école afin de lui donner une seconde vie et de le conserver dans le giron du patrimoine communal.

Comme nous le voyons, il faut du temps pour mener à bien un projet d'envergure. Il reste à lancer et analyser l'appel d'offres aux entreprises et à les sélectionner avant d'entrer dans la phase travaux. Cette année 2022 verra la concrétisation des efforts fournis et du travail mené par la municipalité, avec le démarrage des travaux prévu à l'automne 2022.

Aménagements Impassé du Cordava

LE ROCHER

Dans un objectif d'intérêt général, la commune de La Motte s'est portée acquéreur d'un terrain situé Impasse du Cordava. Il s'agit en fait de l'emplacement d'une grange détruite par un incendie il y a plus de 10 ans. A la suite de cet incendie, les restes de la grange sont restés en l'état, au cœur des autres habitations. Cela posait des problèmes au niveau sécurité et esthétique. Beaucoup de temps s'est écoulé avant que cet emplacement soit mis en vente par le propriétaire.



En achetant cet emplacement, les objectifs de la municipalité sont les suivants :

- procéder au déblaiement et nettoyage du lieu qui se trouve à proximité des habitations.
- créer un aménagement paysager comportant un espace vert avec végétaux et banc tout en permettant aussi la création de 3 places de stationnement (la configuration de l'impasse offre actuellement un

nombre limité de places de stationnement pour les visiteurs).

- élargir la voirie (alignement de voirie) à l'endroit concerné.

Une réunion a eu lieu en début d'année avec les riverains afin de leur présenter le projet. L'espace vert a été validé et concernant les places de stationnement visiteurs le nombre maximum a été choisi (3 places au lieu de 2).

Compte tenu de travaux de voirie supplémentaires (et nécessaires !) aux travaux initialement prévus sur d'autres secteurs de la commune, pour cette année, la municipalité a prévu le nettoyage du site avant les aménagements qui auront lieu au printemps prochain.

Le montant des aménagements est estimé à 45 000 €.

Réfection voiries

HAMEAUX DU NOIRAY ET DES FRESSES

Route du Noiray, traitement des eaux pluviales, reprise des fossés, changement de tuyaux de fossés cassés, drainage, création de deux radiers béton, réfection du tapis en enrobé.

Route des Fresses, route en mauvais état, réfection du tapis en enrobé.

Le montant des travaux est estimé à 100 000 €.



Route des Combes

ANCIENNE ROUTE ENTRE LE CHEF-LIEU ET LE CHÂTELARD

Les intempéries de la fin décembre 2021, ont engendré des ravine-ments importants sur cette route. Il convient de mieux gérer les eaux pluviales en remettant en service les traversées de route défectueuses ou

absentes (canalisations enterrées permettant le passage des eaux plu- viales sous la route).

Le montant des travaux est estimé à 15 000 €.



Réfection

DE LA CROIX DU CIMETIÈRE

La croix implantée au milieu du ci- metière présentait de sérieux signes de faiblesse. Elle se compose d'un socle et d'un fût en pierre, surmon- tés d'une croix en fer forgé. La pierre avait d'importantes fissures, les joints au mortier étaient usés. Le fut en pierre à été raccourci, la partie la plus endommagée enlevée et la

croix en fer existante à été scellée. Elle est de nouveau au cimetière ! Pour information, le socle de cette croix porte l'inscription suivante : **Don de Antoine Francoz, 1868.**

Le montant des travaux est de 2 900 €

Église

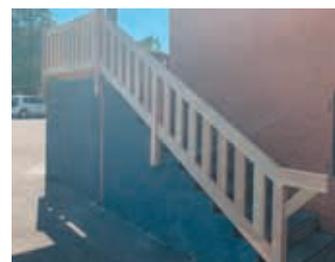
Nous profitons de ce bulletin pour remercier **M. et Mme Spelta** du Lotissement du Mollard pour leurs interven- tions ponctuelles à l'église (nettoyage, peinture...).

Il est vrai qu'un tel édifice demande une attention per- manente et qu'il y a toujours un petit quelque chose à faire ou à refaire... Ces petits travaux ont été remarqués et bien appréciés par l'as- semblée présente lors de la messe du 24 mai dernier.

Le Balcon

DE LA SALLE DES FÊTES

juillet 2021, réfection d'une partie du garde- corps du balcon de la salle des fêtes par l'entreprise le Loup Blanc. Cette partie était en mauvais état et a été refaite à l'identique, en mélèze, une essence de bois résistante aux intempéries. L'autre partie sera simplement poncée et lazurée pour un bon coup de jeune !



Le montant des travaux est de 2 800 €



Nettoyage et réfection (remplace- ment des franges dorées) du dra- peau des Anciens Combattants pour un montant de 550 €

Secteur du Chéran

ÉTANG DE PÊCHE DE LA MOTTE

Les intempéries qui ont eu lieu fin décembre 2021 ont créé des dégâts importants sur les berges du Chéran, au niveau de l'accès à l'étang de pêche de la Motte-en-Bauges. En effet, lors de la crue du Chéran, qualifiée de trentennale, le courant a emporté la berge au niveau de l'entrée du parking.



Une rencontre sur site a eu lieu, en janvier, avec le Syndicat Mixte Interdépartemental d'aménagement du Chéran (SMIAC) afin de faire un diagnostic puis d'étudier et chiffrer les travaux qu'il est possible de réaliser. Ce rapport doit permettre de solliciter une aide financière auprès du Département mais aussi auprès de notre agglomération Grand Chambéry, compétente en matière de tourisme sur les îles du Chéran (fond de concours).

Au niveau de l'étang de pêche de La Motte, les travaux consisteraient à enlever les matériaux qui font obstacle et qui sont accumulés au milieu du lit du Chéran, pour les rapporter sur les berges. Il s'agit de travaux de terrassement et de consolidation qui permettraient de limiter les agressions du courant sur les berges.

Lors de la séance du 1^{er} avril 2022, le Conseil municipal a décidé de solliciter une aide financière auprès du Département de la Savoie pour permettre la réalisation de ces travaux dans le cadre du Fonds risques et érosions exceptionnels (FREE).

En attendant, nous recommandons la plus grande vigilance à tous les visiteurs et promeneurs du secteur. Les berges du Chéran, à certains endroits ont été fragilisées, elles sont donc instables. Il est demandé de ne pas s'en approcher.

Depuis quelques années, le problème est récurrent à cet endroit. La situation actuelle fait que le chemin d'accès est directement menacé et qu'à terme il risque lui aussi d'être emporté.

Lors de cette crue, les seuils présents en amont et réalisés afin de limiter le creusement du lit de la rivière ont eux aussi été endommagés. De ce fait, les communes du Châtelard et de Lescheraines sont aussi concernées.

Elagage des haies en bordure de voirie

Nous rappelons que les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2m, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure de voiries publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe aux propriétaires qui doivent veiller à ce que rien ne dépasse de leur clôture.



Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Site Internet

Vous l'avez peut-être constaté, le site Internet de la commune de La Motte n'est plus en fonctionnement. Or, il se trouve qu'un groupement de commande pour un marché de plateforme numérique est proposé par Grand Chambéry aux communes qui peuvent choisir d'y adhérer.

Il s'agit de leur faire bénéficier d'un outil de publication performant et sécurisé pour remplacer et moderniser leur site Internet. Les communes conserveront une totale autonomie sur les contenus tout en pouvant partager les publications des autres collectivités (gain de temps et sécurisation de l'information).

Cette démarche est une opportunité pour La Motte qui souhaite continuer à développer sa communication digitale afin d'informer au mieux les habitants sur leurs démarches et sur la vie de leur commune.

La mise en place, les échanges avec les professionnels, demandent du

temps... Une élue, Claire Carreau, participe activement aux différentes étapes de cette création de site et fait le point régulièrement en Conseil municipal sur l'avancée du projet.

Le nouveau site internet de la commune devrait être opérationnel à fin 2022.

Bibliothèque



et impliqué durant de longues années. Il passe le relais à l'équipe actuelle.

Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque : mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h

Nous vous informons également que durant les travaux de rénovation de l'ancienne école, qui devraient débuter à l'automne 2022, la bibliothèque sera transférée (lieu et modalités de fonctionnement à définir).

L'équipe de bénévoles s'est agrandie !

Myriam Patroix et Francine Le Bris sont désormais assistées par Evelyne Ladoire, Magali Mazoyer, et Cécile Girardin. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous ne pouvons que les remercier pour

leur action de bénévoles afin de continuer à faire vivre cette bibliothèque communale.

Nous en profitons pour remercier vivement Jean-Claude Sap, qui est à l'origine de cette bibliothèque, qui s'est investi

Il faudra un peu de patience avant de retrouver toute l'équipe, à l'ouverture de la nouvelle bibliothèque, dans des locaux neufs, confortables et accueillants ! Belle perspective !

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Élection présidentielle

2022

RÉSULTATS DE LA COMMUNE AU 1^{ER} TOUR

Candidats	Voix	%	
		inscrits	exprimés
M. Jean-Luc Mélenchon	106	24,37	28,57
Mme Marine Le Pen	90	20,69	24,26
M. Emmanuel Macron	65	14,94	17,52
M. Yannick Jadot	39	8,97	10,51
M. Eric Zemmour	18	4,14	4,85
Mme Valérie Pécresse	19	3,68	4,31
M. Fabien Roussel	14	3,22	3,77
M. Jean Lassalle	8	1,84	2,16
Mme Anne Hidalgo	5	1,15	1,35
M. Nicolas Dupont-Aignan	5	1,15	1,35
M. Philippe Poutout	4	0,92	1,08
Mme Nathalie Arthaud	1	0,23	0,27

435 inscrits. 61 abstentions. 374 votants.
2 blancs. 1 nuls. 371 exprimés.

RÉSULTATS DE LA COMMUNE AU 2^D TOUR

Candidats	Voix	%	
		inscrits	exprimés
M. Emmanuel Macron	181	41,65	56,74
Mme Marine Le Pen	138	31,72	43,26

435 inscrits. 74 abstentions. 361 votants.
39 blancs. 3 nuls. 319 exprimés.



Fête des Mottands



Le 23 octobre 2021, c'est dans la joie et la bonne humeur (et avec un soleil radieux !) que les Mottands se sont retrouvés pour la traditionnelle fête des habitants, autour du thème de l'automne.



C'est donc tout naturellement que du jus de pommes et poires a été fait, avec des fruits ramassés dans un verger du Noiray et grâce au matériel prêté par Yves Patroix (nous le remercions encore pour avoir mis à disposition sa râpe et son presseur).



Ce jus « fait maison », qu'on appelle cidre ou encore « bidoyon » en patois a eu un franc succès et plusieurs bouteilles ont été distribuées aux personnes présentes.

Nous avons ensuite profité d'un bon repas servi à la salle des fêtes, qui avait été bien décorée pour l'occasion sur le thème de l'automne. Au menu : jambon au foin préparé par le Garde manger de Lescheraines et frites préparées par les élus et des volontaires. Pour

le dessert, tartes aux fruits de la Boulangerie Savoyarde d'Ecole.

Et le tout animé par Erick et ses musiciens qui ont su mettre l'ambiance !

En résumé, une bonne journée... !

Un grand merci à tous ceux qui ont fait que cette journée soit une réussite !

Cette année,
la fête des Mottands
est prévue le
SAMEDI 9 JUILLET 2022,
au plan d'eau de La Motte,
en plein air et dans un cadre
sympathique !

Nous communiquerons plus
en détails sur cette fête le
moment venu.

Cérémonie du 11 Novembre 2021

103^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918



Comme chaque année, la cérémonie du 11 Novembre a eu lieu au monument aux Morts en présence des élus et de quelques habitants.

Ce moment fut également l'occasion de s'associer à l'hommage National qui était rendu le jour même à Hubert Germain mort le 12 octobre 2021 à l'âge de 101 ans. Il était le dernier des Compagnons de la Libération encore en vie. Il était le dernier combattant français de la Seconde Guerre Mondiale. Il avait dit : « quand le dernier Compagnon s'éteindra, la flamme s'éteindra... mais il restera les braises ».

Ces braises constituent aujourd'hui notre devoir de mémoire.



Piste forestière

MT D'ETRIER/MT CHABERT

En 2021, deux chantiers d'exploitations forestières ont eu lieu (propriétaires privés). Cette année, un chantier est également prévu pour des propriétaires privés. Un autre doit avoir lieu et concerne les parcelles communales (coupe de bois dans les parcelles C et E). Il s'agit de bois vendus en 2020, pour un montant de 12 800€. Les parcelles communales sont soumises au régime forestier, leur exploitation est gérée par l'ONF, en lien, bien sûr, avec la commune.



Fin d'année 2021

Pour la deuxième année consécutive, à la veille des vacances de Noël, trois élus de La Motte se sont rendus à l'école afin de fêter ce Noël 2021. Guy, Ludivine et Sébastien ont donc retrouvé leurs plus beaux habits de Père Noël pour l'un et de lutins pour les autres afin de visiter toutes les classes du RPI La Motte/Le Châtelard. Au programme : distribution d'un petit goûter et récitation de poèmes de la part des enfants, sans oublier les photos avec le Père Noël !

Tous ont passé un moment convivial et chaleureux !



Toujours dans cet esprit de Noël, comme le veut la tradition, les personnes de plus de 70 ans résidant à l'année à La Motte ont reçu leur colis de Noël. C'est toujours une petite attention qui fait plaisir !

Les colis ont été préparés par le Garde manger de Lescheraines et les porte-clés en cuir « La Motte-en-Bauges » également présents dans les colis ont été fabriqués par Planète cuir du Châtelard.

Première festivité 2022

Le 1^{er} mai dernier, l'association Pêche en l'Île a organisé son safari truite au plan d'eau de La Motte pour le plus grand plaisir des amateurs de pêche. Par cette belle journée de printemps, les pêcheurs étaient nombreux autour du plan d'eau, les simples visiteurs aussi, et tous ont pu déguster les traditionnels diots/frites préparés par les membres de l'association. Encore une belle réussite !

Nous en profitons pour souligner tout le travail fourni par l'association pour nettoyer la cabane ainsi que les abords du plan d'eau (élagage des arbres et buissons) afin

de rendre le site agréable. Alain, l'agent communal, et Guy, ont remis en état le chemin d'accès en bouchant les plus gros trous... Par ailleurs, la commune de La

Motte a acheté de nouvelles tables de pique-nique qui seront installées prochainement sur le site du plan d'eau.

SITUATION INTERNATIONALE

Nous ne pouvons pas publier ce bulletin sans évoquer la situation internationale. Lors du Conseil municipal du 18 mars 2022, en avant-propos, M. le Maire a fait un point sur la guerre en Ukraine. L'armée française est présente dans les pays voisins, membres de l'OTAN (Pologne, Hongrie, Pays Baltes). Elle assure une mission

de logistique, surveillance et aide aux réfugiés. Plus près de nous, en Savoie, l'aide, le soutien et l'accueil de réfugiés s'organise. La Préfecture est mobilisée et recense les possibilités de logements. L'agglomération Grand Chambéry a décidé de se mobiliser également et un service a été mis en place pour collecter les offres de logements vacants

et faire le lien avec la Préfecture. Concernant les logements vacants mis à disposition ainsi que les offres d'hébergements, l'agglomération Grand Chambéry reste l'interlocuteur des communes membres.

D'autre part, l'agglomération a débloqué une enveloppe de 14 000€ pour venir en aide aux réfugiés.

Urbanisme 2021/2022

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

CARROZ Jean	B 2880	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	03/05/21	Accordé	27/05/21
BARON-BOUCHÉ Lucas et Paola	B 2048	Route du Rocher	Régularisation construction existante	05/06/21	Accordé	05/08/21
FRANCE Jérôme	B 2826	Route des Dalphins	Construction d'un garage	19/05/21	Refusé	16/07/21
LEOTOING Mathieu et HOCDE Camille	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	09/06/21	Accordé	15/09/21
FATTORE Guillaume et MEIGNAN Melissa	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	15/06/21	Accordé	15/09/21
CATELLUCCIO Kevin et SAVALLI Melissa	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	15/06/21	Accordé	15/09/21
MATROD Ambroise et DAVIET Julie	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	15/06/21	Accordé	15/09/21
BERTHON-MOINE Thierry et CHAINAY Chantal	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	17/06/21	Accordé	15/09/21
BEUREL Pierrick et Fanny	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	23/06/21	Accordé	15/09/21
VERONESE Florian et Anaïs	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	23/06/21	Accordé	15/09/21
FRENOD Michel	B 2260	Route des Frenods	Création d'un logement sur bâtiment existant	25/06/21	Refus	11/08/21
TEYSSIER Vincent et FANDOS Nadia	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	06/07/21	Accordé	15/09/21
BAYET Philippe et Nadine	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	06/07/21	Accordé	15/09/21
GAEC La Marmotte en Bauges	C2153	Route de La Motte	Réalisation d'un abris pour matériel agricole	20/07/21	Accordé	27/10/21
GRILLET Josiane	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	04/08/21	Accordé	14/10/21
PELISSET Bruno et Sabine	C 2348	La Frènière	Réhabilitation ancienne grange	03/08/21	Accordé	14/10/21
BALDI Anaïs	B 1296	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	06/08/21	Accordé	14/10/21
FRENOD Michel	B 2260	Route des Frenods	Création d'un logement sur bâtiment de garage existant	10/09/21	Refusé	05/01/22
CARROZ Xavier	B 2878	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	28/09/21	Accordé	10/11/22
CARROZ Anne	B 2881	Route des Frenods	Construction d'une maison individuelle	28/09/21	Accordé	10/11/22
CHABANNE Denise	C 925	Route du Noiray	Réhabilitation ancienne grange	17/11/21	Accordé	26/02/22
Mairie de La Motte en Bauges	B 524/B 523 B 521	Route de La Motte	Réhabilitation et extension du bâtiment communal de l'ancienne école	07/12/21	Accordé	21/03/22
FRANCE Jérôme	B 2826	Route des Dalphins	Construction d'un garage	08/12/21	Accordé	15/02/22
LEPLAT Jérémy et Julie	C 2364 C 2365	La Frènière	Construction d'une maison individuelle	23/12/21	Refusé	15/02/22

REGISTRE DES PERMIS DE CONSTRUIRE TRANSFERÉS

GUYON Jérôme	B715 B718 B2410	Le Rocher	Transfert de permis de construire pour construction d'une maison individuelle	21/02/21	Accordé	04/03/21
--------------	--------------------	-----------	---	----------	---------	----------

REGISTRE DES PERMIS DE MODIFICATIFS

BURETTE Tom et GIRARDIN Cécile	B 2910/2912	Route des Dalphins	Modification des aménagements extérieur et aspect des façades	08/04/21	Refusé	27/05/21
-----------------------------------	-------------	--------------------	---	----------	--------	----------

DÉCLARANT	PARCELLE	TRAVAUX		DATE DE DÉPÔT	DÉCISION	
		ADRESSE	NATURE		NATURE	DATE

REGISTRE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES

GAEC DE LA VALLEE DES BAUGES	C638	Le Noiray	Extension pour une sortie de salle de traite	24/02/21	Non opposition	21/04/21
DELEPLANQUE Bastien	B1182/ B1183	Chez Frénod	Remplacement d'une porte fenêtre et création d'une baie vitrée en façade sud. Remplacement d'un garde corps. Clotûre du terrain.	03/03/21	Non opposition	04/05/21
PAPUT Gérard	B2484	Impasse de Gerbioz	Remplacement bardage à l'identique	13/04/21	Non opposition	05/05/21
WYSOCKA Jean-Paul	C2284	Route du Noiray	Modification de façade	21/04/21	Non opposition	26/06/21
PRICAZ Cécile	B2775	Chez Frénod	Pose d'une clôture en bois	30/04/21	Non opposition	27/08/21
DE BOUILLANE DE LACOSTE Nathalie	C198	La Frénière	Installation d'une "tiny house" comme résidence permanente	19/05/21	Opposition	03/09/21
MALATIER David	B2265	Le Mollard	Pose d'un velux et création d'une terrasse en bois	09/6/21	Non opposition	09/10/21
GUIGUET-BOULOGNE Josiane	C196/ C919	Ferme Despine	Division en vue de construire	10/06/21	Non opposition	07/07/21
ROZE Maryse	B 2199	Le Mollard	Réfection balcon et suppression escalier	10/6/21	Opposition	09/10/21
BODIGUEL Baptiste	B 610	Les Moulins	Réfection toiture, pose de velux, agrandissement de deux ouvertures, isolation par l'extérieur et pose de bardage	11/06/21	Non opposition	18/09/21
GALLICE Agnès	B 2299	La Frénière	Création d'un abri de jardin	18/06/21	Non opposition	06/07/21
MAZOYER Alex	B 2264	Le Mollard	Pose de deux vélux	25/06/21	Non opposition	16/07/21
REGAIRAZ Damien	B2164/ B2165/ B748	Le Rocher	Modification de façades et réfection de toiture	29/06/21	Non opposition	09/08/21
LEVET Karène	C944/ 945/ 2337/ 2340/ 2343	La Frénière	Modification de façade, création abris de jardin et abris à bois	13/07/21	Non opposition	15/09/21
BRUYERE Marine	B2182	La Frénière	Modification de façade, création abris de jardin et abris à bois	13/07/21	Non opposition	15/09/21
MANSOT Didier	C948	La Frénière	Installation de panneaux solaires	30/07/21	Non opposition	25/08/21
BURETTE Tom	B 2912	Les Dalphins	Création d'une annexe	04/08/21	Opposition	17/11/21
SCI La Tavie	C526	Sur la Ville	Réfection de la toiture	25/08/21	Non opposition	10/09/21
LEROI Cécile	B2174	Le Mollard	Construction d'un abris voiture	22/09/21	Non opposition	13/12/21
KARIM Mohsen	B 724	Le Rocher	Modification de façade, création d'une porte d'entrée	05/10/21	Non opposition	17/02/22
MALATIER David	B 2265	Le Mollard	Agrandissement d'un garage	06/10/21	Non opposition	17/02/22
BAZIRET Michel	B 2979/ B 2982	Les Frénods	Création d'une clôture et d'aménagements en béton autour de la maison	26/01/22	Opposition	01/04/22
SCI LA TAVIE	C 526	Sur la Ville	Remplacement de fenêtres, porte-fenêtres et balcon	11/02/22	Non opposition	04/03/22
RIVAL Jean-Luc	C 1018	La Frénière	Création de 3 vélux	23/02/22	Opposition	18/03/22
FORTIER Bruno	B 2005/ B 2046	Les Moulins	Transformation du garage en studio et remplacement des huisseries	01/03/22	Non opposition	13/04/22
Mairie de La Motte en Bauges	B 2739	Impasse du Cordava	Création de places de parking et d'un aménagement paysager	11/03/22	Non opposition	08/04/22
LEROI Cécile	B 2174	Le Mollard	Modification façade sud, créations d'ouvertures	30/03/22	Non opposition	22/04/22

REGISTRE DES CERTIFICATS D'URBANISME

MOINE Emilie	B619	Les Moulins		22/12/12	Refusé	15/02/22
--------------	------	-------------	--	----------	--------	----------

NAISSANCES

*Bienvenue
aux bébés !*

2021

- **TARTARAT-BARDET Soën, Alfonse**
Le 27/07/2021
- **BUTHOD-GARÇON Lucas, Gérard**
Le 28/07/2021
- **MARASZEK William**
Le 31/07/2021
- **BARON Octave**
Le 17/09/2021

2022

- **GUYON Félix, Elliott, Tristan**
Le 27/02/2022

MARIAGES

Vive les mariés !

2021

- **JACOB Gaël et GAVEND Laetitia**
Le 03/07/2021
- **MASCETTI Guillaume et RENAUD Gaëlle**
Le 10/07/2021
- **BALLAZ Serge et CHARBONNIER Martine**
Le 18/12/2021

DÉCÈS

*Nous adressons
toutes nos
condoléances
aux familles et
aux proches.*

2021

- **VAUTARD Marianne**
Le 05/04/2021
- **SALIVET Colette**
Le 27/05/2021
- **MOINE Simone**
Le 10/08/2021
- **CHARBONNIER Michel**
Le 15/10/2021
- **WALBOTT Christiane**
Le 21/10/2021
- **SPEYSER Marie**
Le 07/12/2021

2022

- **DEGRANGE Nathanaël**
Le 23/04/2022

Lors de la parution du dernier bulletin municipal au printemps 2021, nous avons omis de mentionner le décès d'Anne-Marie Chauland dont la sépulture a eu lieu à l'église de La Motte-en-Bauges le 22 octobre 2020. Nous adressons toutes nos excuses à sa famille.

Après une vie bien remplie, Mme Chauland a passé les derniers moments de sa vie à la maison de retraite du Châtelard.

Voici un extrait du livre « La Motte-en-Bauges, la légende du siècle, 1900-2000 »

L'aventure de « Marie-La-Motte »

« Anne-Marie Chauland raconte que son grand-père était déjà persuadé de la nécessité de créer des emplois dans les Bauges, pour permettre aux habitants de vivre au pays, plutôt que d'émigrer à Paris, où les conditions

de vie et de travail étaient très dures. Elle, elle décide, en quittant le groupe l'Oréal, de revenir au pays pour relever le défi.

En 1971, elle s'installe dans les locaux désaffectés de la poste de Lescheraines, en créant une marque de produits de beauté : Marie (son prénom) La Motte (son village).

L'entreprise Marie-La-Motte se développe en intégrant des activités de sous-traitance, jusqu'à employer près de cent femmes.

En janvier 1993, Anne-Marie Chauland passe la main, à la veille de la construction d'une nouvelle usine qui sera détruite par un incendie quelques mois plus tard.

La médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite vient saluer son engagement d'entrepreneuse « rurale » et « féminine ». En 1999, alors qu'elle vit une retraite tranquille entre Paris et La Motte, elle est rappelée à la rescousse, le bateau chavire... Sans hésitation, elle revient aux commandes et redresse la barre... avant de céder l'affaire.

Horaires d'ouverture, infos



mairie.lamotteenbauges@gmail.com

 Vivre La Motte en Bauges

Mairie ouverte au public

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 14h à 18h
- **RENCONTRE DU MAIRE ET DES ELUS**
UNIQUEMENT SUR RDV:
04 79 63 37 71

Bibliothèque

- Mercredi de 16h à 18h
Samedi de 10h à 12h
(ancienne Ecole, salle 1 RDC)
- Myriam PATROIX, Francine LE BRIS,
Evelyne LADOIRE, Magali MAZOYER
et Cécile GIRARDIN.
bibiothequelamotte@orange.fr



www.grandchambery.fr

Antenne des Bauges 04 79 54 53 56

- **Horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique :**
lundi au jeudi de 9h à 12h de 14h à 17h30
Vendredi de 9h à 12h et de 14h00 à 16h30
- **Accueil physique** pour toute demande administrative, nous vous recevons sur RDV Avenue Denis Therme à Le Chatelard
- **Affaires Générales, Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets**
04 79 54 81 43
- **Eau-Assainissement**
04 79 54 53 56
- **Urgence dépannage eau**
04 79 54 53 59

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- **PASS'RENOV**
Vous avez des questionnements liés à un projet de rénovation ?
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 85 88 50**
Chaque 2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h
- **ARCHITECTE-CONSEIL**
Sur rendez-vous uniquement au : **04 79 54 81 43**
Horaires : 9h30-12h30/13h30-16h30 (rdv de 45mn)
- **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Dans les bureaux de l'antenne des Bauges Grand Chambéry, au Châtelard.
Tous les 1^{er} mardis de chaque mois de 9h à 12h.
Uniquement sur RDV au **04 79 54 81 43**
- **MAISON MÉDICALE DES BAUGES**
La Madeleine, Lescheraines **04 79 63 30 28**
- **PHARMACIE DES BAUGES**
Le châtelard : **04 79 54 81 45**
Du lundi au vendredi 08h30 - 12h30 14h00 - 19h00
Samedi 08h30 - 12h30 - 14h00 - 18h30
Dimanche 09h00 - 12h00
- **DÉCHETTERIE DU CHÂTELARD**
mardi, mercredi, vendredi et samedi.
Hiver (1^{er} novembre au 30 avril) 9h30-12h30 et 14h-17h.
Été (1^{er} mai au 31 Automne) 9h30-12h30 et 14h-19h.
- **RÈGLES DE BON VOISINAGE**
les travaux de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils tels que perceuses, raboteuses, scies mécaniques, tondeuse à gazon ou tronçonneuses, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (hors entreprises) :
Les jours ouvrables :
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

NUMÉROS D'URGENCE

- SAMU **15** • Police **17** • Pompiers **18**
- Urgences SMS **114** • Europe **112**